



**ARRÊTÉ D'ANNULATION DE CREATION OU DE VACANCE D'EMPLOI
N° AN16012026**

AN03920260116560

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-35,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de création et de vacance d'emplois de catégories A, B et C, communiquées au Centre de Gestion par les collectivités territoriales et établissements publics de son ressort qui lui sont, ou non, affiliés, conformément aux articles L. 313-4 et L. 452-36 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 2 déclarations

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée au représentant de l'état en préfecture.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à CHAMPAGNOLE le 16 janvier 2026

Le Président
Frank STEYAERT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V039250501397951001	Rédacteur	Secrétaire Médical/e	Annulation du recrutement	35h00	CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU JURA	12/05/2025	16052025
V039251023000573001	Ingénieur	Chargé.e de mission « Grand Cycle de l'Eau Valsérine – Life Climat tourbières »	Recrutement sur un autre grade	35h00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA	23/10/2025	24102025

CDG FPT du Jura

Cité administrative le Jouef - 3 rue Victor Bérard 39300 CHAMPAGNOLE - Tél. : 0384530639